

DYNAMIX 23



ACCUEILS EXTRASCOLAIRES



2025 / 2026

+32 (0)2 767 10 12
info@dynamix23.be
www.dynamix23.be



Conditions Générales

En inscrivant votre enfant à l'école Sacré Coeur Stockel, vous acceptez l'organisation et les conditions de la prise en charge des accueils extrascolaires par D23 asbl.

DONNÉES D'INSCRIPTION. Le dossier d'inscription est celui de l'école. Les données relatives à votre inscription au sein de l'école du Sacré Coeur de Stockel sont communiquées à nos services afin de garantir un suivi optimal et une sécurité de vos enfants. Les données transmises par le SCS à D23 asbl le sont soit annuellement avant le début de l'année scolaire, soit en cours d'année si votre inscription au SCS se fait en cours d'année. Ces données communiquées sont transmises par email à notre secrétariat. Les données d'inscription indispensables communiquées sont les suivantes : Nom de l'enfant - Prénom de l'enfant - Date de naissance de l'enfant - Adresse de l'enfant - email du parent 1 - email du parent 2 - téléphone du parent 1 - téléphone du parent 2 - téléphones secondaires - classes et titulaire de l'année scolaire en cours. Lors de l'inscription à l'école, vous avez marqué votre accord pour que D23 puisse utiliser vos données uniquement dans le but d'une communication précise et claire mais aussi en cas d'urgence lors de nos activités.

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES (garderies du soir & du mercredi après-midi). Les accueils du soir et du mercredi après-midi sont facturés d'après les présences effectives scannées de l'enfant. La garderie du soir se termine à 18h00. Au-delà de 18h00, chaque quart d'heure de retard entamé est pénalisé d'une amende de 5,00 euros par enfant à payer immédiatement à l'animateur/surveillant sur place. Les accueils du matin et du midi sont organisés et sous la responsabilité de l'école. La garderie du mercredi après-midi débute à 12h30 et se termine à 18h00. L'accueil du soir débute à 15h25 en maternelles et en primaires et se termine à 18h00. L'accueil spécifique du mardi de 15h00 à 15h25 est gratuit. L'accueil de 15h25 à 15h45 est gratuit excepté le mardi. Le mardi, l'accueil du soir est payant à partir de 15h25.

REPAS CHAUDS. L'inscription aux repas chauds se fait exclusivement via le secrétariat de l'école.

ÉTUDES ENCADRÉES. Les études encadrées ont lieu uniquement les lundis & jeudis. Elles débutent à 15h45 et se terminent à 16h45. L'inscription est valable pour un cycle. Une année se compose de deux cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification en cours de cycle sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES. Les activités parascolaires se déroulent les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis après les heures scolaires. Elles sont reprises dans la grille horaire disponible sur notre site internet www.dynamix23.be ainsi qu'en fin du présent dossier. L'inscription est valable pour un cycle. Une année se compose de deux cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification en cours de cycle sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be.

FACTURATION. Les factures relatives aux frais de garde sont à régler au plus tard 15 jours après la date d'émission de la facture, voir date d'échéance. Les activités parascolaires (études - activités artistiques - activités sportives) sont à payer directement au moment de l'inscription. Les factures d'accueil extrascolaires sont envoyées par email et disponibles dans votre compte MyDynamix23. Si vous remarquez une erreur, veuillez prendre contact au plus vite et avant tout paiement avec notre secrétariat à l'adresse info@dynamix23.be. Merci de régler le montant des factures en utilisant la communication structurée reprise sur celles-ci. Elle permet un traitement de vos données et un suivi optimal de vos paiements. En ce qui concerne les parents divorcés ou séparés, la loi du 13 avril 1995 prévoit que « Ce sont les parents qui ont l'obligation de s'informer entre eux. Un parent divorcé ou séparé doit s'adresser en priorité à l'autre parent pour toute information relative à son enfant ». En conséquence de cette loi, l'école ou le promoteur de garde n'est tenu de communiquer officiellement qu'avec le parent qui lui a été désigné comme responsable de l'enfant/élève.

ACCIDENTS. Tous les enfants inscrits à nos temps d'accueil ET en ordre de paiement sont assurés pour les accidents corporels et la responsabilité civile. Nos animateurs et surveillants sur place possèdent une trousse de secours en cas de « bobos ». Si un accident plus grave et sévère survient, nous prendrons contact avec les parents dans les plus brefs délais. Dans le cas où les parents ne pourraient pas être contactés, ils autorisent le responsable à prendre toute disposition médicale nécessaire. Les frais médicaux liés aux secours apportés sont à payer dans un premier temps par les parents qui seront remboursés dans un second temps par l'organisme assureur. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'urgence si des données s'avèrent manquantes. Veuillez noter que tous les dégâts occasionnés aux vêtements, cartables, GSM, montres, lunettes ne sont pas couverts par notre assurance.

IMAGE. Aucune image (photo & vidéo) ne sera prise durant nos temps d'accueil ni pendant nos activités parascolaires.

PROTECTION DES DONNÉES. Les données contenues dans le dossier sont, et restent, confidentielles et répondent à la loi sur la protection des données personnelles (RGPD) et l'utilisation de ces données. Monsieur Sébastien BLOMME est responsable de vos données et elles sont maintenues dans le logiciel de comptabilité dont l'accès est réservé uniquement aux personnes du service administratif de l'asbl. Pour plus d'informations concernant la protection de vos données, notre RGPD est disponible sur notre site Internet ou sur simple demande.

ATTESTATIONS FISCALES. Tous les frais liés aux accueils (garderies et activités parascolaires) sont déductibles fiscalement pour tous les enfants âgés de - de 14 ans. Cette attestation est disponible dans votre espace MyDynamix23 sous l'onglet financier si et seulement si toutes les factures sont acquittées. Attention, les attestations fiscales en matière de frais de garde ne portent pas sur le service des repas chauds.

RECouvreMENT & IMPAYÉS. Toutes les factures impayées dans les délais et dans les temps feront l'objet d'un premier rappel (+15 jours de retard), suivi d'un second rappel (+22 jours de retard) et enfin d'un 3ème et ultime rappel mentionnant une dernière date limite de paiement. Après ces délais, les factures impayées sont envoyées à OPTIMAL RECOVER, société de recouvrement qui prendra alors votre dossier en charge avec des frais supplémentaires inhérents à leur intervention. OPTIMAL RECOVER tentera toujours de recouvrer aux dettes à l'amiable. Par la suite, si les délais de paiement ne sont toujours pas respectés, des frais supplémentaires de recouvrement vous seront facturés.

EXCLUSION DES SERVICES. Si les factures relatives à vos choix de services ne sont pas honorées dans les temps, votre enfant ne pourra plus bénéficier de ces services. Comme le précise la circulaire 7644 complétant la 7134, la législation en matière de gratuité d'accès à l'enseignement ne concerne en aucun cas les frais liés au fonctionnement, à l'équipement et à l'encadrement des temps extrascolaires à savoir les frais des temps de midi, les frais de garderie du matin et du soir.



MATERNELLES

SIESTE DU MERCREDI :

Une sieste est possible pour les enfants inscrits en classe d'Accueil & M1. L'inscription se fait via le dossier de l'école ou en le communiquant à l'institutrice de votre enfant.

REPAS CHAUDS :

ATTENTION : L'inscription aux repas chauds se fait exclusivement via le secrétariat de l'école. Les repas chauds sont facturés par l'école et sont donc indépendants de notre facture mensuelle.

ACCUEILS (AES) :

Les garderies du soir et du mercredi après-midi sont libres d'accès et organisées en activités adaptées. Des activités libres et surveillées sont également proposées durant les temps d'accueil. Aucune inscription n'est nécessaire.

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h45 (*15h25 le mardi et 12h30 le mercredi*) en temps d'accueil, en étude ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ et facturés selon notre grille tarifaire.

TEMPS DE MIDI :

Après les repas (chauds ou tartines), les enfants sont surveillés dans les cours de récréation. Les temps de midi sont pris en charge par l'école, excepté le mercredi.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

En fin de journée scolaire, des activités parascolaires sont possibles pour vos enfants. Il s'agit d'activités culturelles ou sportives (basket - cirque - multisports - bricolage - zumba - etc...). L'inscription aux activités parascolaires se fait exclusivement via notre site internet www.dynamix23.be. L'année scolaire se compose de 2 cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification en cours de cycle sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be. Si votre enfant est inscrit à une activité parascolaire les frais de garde de ce jour seront facturés sur base de l'heure de sortie fixée par le scan de son badge.

En toute transparence, D23 asbl a fait le choix d'équilibrer les prix entre son A.E.S. (Accueil Extra Scolaire) et ses activités parascolaires. Les accueils (garderies) de fin de journée étant payants pour tous les enfants présents à l'école au-delà de 15h45 (*15h25 le mardi et 12h30 le mercredi*), le prix des activités parascolaires a été adapté. Chaque enfant qui participe à une activité parascolaire sera donc scanné à son départ et facturé selon notre grille tarifaire.



PRIMAIRES

REPAS CHAUDS :

ATTENTION : L'inscription aux repas chauds se fait exclusivement via le secrétariat de l'école. Les repas chauds sont facturés par l'école et sont donc indépendants de notre facture mensuelle.

ACCUEILS (AES) :

Les garderies du soir et du mercredi après-midi sont libres d'accès et organisées en activités adaptées. Des activités libres et surveillées sont également proposées durant les temps d'accueil. Aucune inscription n'est nécessaire.

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h45 (*15h25 le mardi et 12h30 le mercredi*) en temps d'accueil, en étude ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ et facturés selon notre grille tarifaire.

TEMPS DE MIDI (AES) :

Après les repas (chauds ou tartines), les enfants sont surveillés dans les cours de récréation. Les temps de midi sont pris en charge par l'école, excepté le mercredi.

MOMENTS SURVEILLÉS (AES) :

Les moments surveillés sont des temps libres en classe/réfectoire qui s'articulent de 15h45 à 16h45 tous les jours de la semaine sur demande auprès de notre responsable. L'enfant a donc la possibilité d'effectuer en autonomie ses devoirs, ses leçons mais aussi de jouer calmement à des jeux de société ou de s'occuper. Il s'agit d'un moment où D23 permet à l'élève du primaire d'effectuer son travail scolaire en toute autonomie. Aucune inscription n'est demandée.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES & ÉTUDES ENCADRÉES :

En fin de journée scolaire, des activités parascolaires sont possibles pour vos enfants. Il s'agit d'activités culturelles ou sportives (basket - cirque - multisports - bricolage - zumba - etc...). L'inscription aux activités parascolaires et aux études encadrées se fait exclusivement via notre site internet www.dynamix23.be. L'année scolaire se compose de 2 cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification en cours de cycle sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be. Si votre enfant est inscrit à une activité parascolaire les frais de garde de ce jour seront facturés sur base de l'heure de sortie fixée par le scan de son badge.

Les études encadrées sont une aide à la réalisation des devoirs. Votre enfant effectue ses devoirs et ses leçons du jour avec l'aide d'un enseignant de l'école. Les temps d'étude sont de 60 minutes et s'articulent de 15h45 à 16h45. Les études encadrées ont lieu les lundis et les jeudis.

En toute transparence, D23 asbl a fait le choix d'équilibrer les prix entre son A.E.S. (Accueil Extra Scolaire) et ses activités parascolaires/études. Les accueils (garderies) de fin de journée étant payants pour tous les enfants présents à l'école au-delà de 15h45 (*15h25 le mardi et 12h30 le mercredi*), le prix des activités parascolaires a été adapté. Chaque enfant qui participe à une activité parascolaire sera donc scanné à son départ et facturé selon notre grille tarifaire.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INSCRIPTION :

Toutes les inscriptions à nos activités (parascolaires ou études) s'effectuent exclusivement via notre site internet www.dynamix23.be selon les places disponibles. L'inscription de votre enfant à une ou plusieurs activités, via notre site Internet, s'effectue au départ de votre compte famille MyDynamix23. Si vous n'avez pas encore de compte MyDynamix23, vous pouvez obtenir votre login et mot de passe en envoyant un email à l'adresse info@dynamix23.be. Ce compte en ligne vous donnera également accès à vos données personnelles, aux attestations fiscales & mutuelle.

BADGE / QR CODE :

Tous les enfants reçoivent en début d'année scolaire un badge avec un QR code unique et personnel. Ce badge est à conserver toute l'année. Il doit être accroché au cartable de votre enfant. Par facilité, et en cas d'oubli ou de perte, nous demandons aux parents de photographier le QR code de leur enfant pour le sauvegarder sur leur smartphone. Attention! les QR codes changent chaque année et ne sont donc pas réutilisables d'une année à l'autre.

RESPONSABILITÉS :

Tous les enfants sont sous la responsabilité de D23 asbl et de ses animateurs/surveillants pendant les temps extrascolaires et ce jusqu'à leur reprise par les parents. En cas d'accident, tous les enfants en ordre de paiements sont couverts auprès de notre organisme assureur. D23 décline toute responsabilité en cas de vol - perte et dégradation des affaires personnelles des enfants. Veuillez noter que les dégâts occasionnés lors de nos accueils/activités aux vêtements, cartables, GSM, montres, lunettes ne sont pas couverts par notre assurance.

FACTURES :

Les factures vous sont envoyées par email chaque fin de mois. Toutes nos factures sont à régler au plus tard 15 jours après émission (voir date d'échéance). Vous recevez une facture par mois reprenant vos données, les données de facturation, les différentes présences scannées du mois (soir & mercredi après-midi). Merci de régler la facture en mentionnant uniquement la communication structurée reprise sur celle-ci afin d'assurer un suivi optimal de vos paiements. Si en fin de mois vous ne recevez pas la facture par email, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat par email à info@dynamix23.be ou par téléphone au 02/767 10 12 afin de vérifier ensemble votre adresse email principale. Les factures sont également disponibles dans votre compte famille MyDynamix23.

SORTIE :

La sortie d'un enfant seul de l'école ou avec une tierce personne doit faire l'objet d'une demande écrite ou notée sur la carte de sortie de l'enfant en primaire. Toute exception doit être notifiée dans le J.d.C. de votre enfant et montrée au responsable en charge de l'accueil de votre enfant.

RETARD :

Après 18h00, chaque quart d'heure de retard entamé = 5,00 euros par enfant à payer directement au responsable présent sur place. En cas de retard, contactez directement par téléphone l'équipe sur place afin de rassurer votre enfant au **0460 960 509**.

DOCUMENTS :

Tous les documents, factures et attestations sont accessibles depuis votre compte MyDynamix23.



COMMENT INSCRIRE LES ENFANTS ?

Les inscriptions s'effectuent via notre site internet www.dynamix23.be. Dans le coin supérieur droit de la page d'accueil, sous l'onglet MyDynamix23 vous avez accès à votre session ainsi qu'aux inscriptions. Si vous n'avez pas encore de compte MyDynamix23, vous pouvez obtenir votre login et mot de passe en envoyant un email à l'adresse info@dynamix23.be.

ÉTUDES ENCADRÉES :

Les inscriptions aux études encadrées sont accessibles sous la rubrique « Cours » (comme un cours parascolaire). Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école et le jour souhaités. Confirmez votre inscription par le paiement en ligne endéans les 30 minutes. Une confirmation d'écran vous indique que vous y êtes presque ! Seul le paiement en ligne dans les temps valide votre inscription. Un email de confirmation de réservation vous est envoyé directement à l'adresse renseignée dans votre compte MyDynamix23.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Les inscriptions aux activités parascolaires sont accessibles sous la rubrique « Cours ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école, le jour et l'activité souhaités en fonction des disponibilités. Confirmez votre inscription par le paiement en ligne endéans les 30 minutes. Une confirmation d'écran vous indique que vous y êtes presque ! Seul le paiement en ligne dans les temps valide votre inscription. Un email de confirmation de réservation vous est envoyé directement à l'adresse renseignée dans votre compte MyDynamix23.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (GARDERIES) :

Tous les enfants sont inscrits par défaut aux différents moments d'accueil. Cette inscription est automatique et n'entraîne aucun coût supplémentaire en dehors des périodes payantes scannées. Le système de garderie payante est géré par le scan de la présence de votre enfant à un ou plusieurs moments d'accueils payants organisés.

REPAS CHAUDS :

L'inscription aux repas chauds se fait exclusivement via le secrétariat de l'école. Les repas chauds sont facturés par l'école et sont donc indépendants de notre facture mensuelle.



CONTACTS & COORDONNÉES

E-mail :

info@dynamix23.be

Coordinateur des Accueils Extra-Scolaires :

Monsieur Luca LESENFANTS

Coordinateur des Activités Parascolaires :

Monsieur Laurent POLLYN

Coordinateur du site Sacré Coeur de Stockel :

Monsieur Luca LESENFANTS

Mobile : 0460 960 509 - de 15h00 à 18h00 - (du lundi au vendredi)

Téléphone :

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

Référante Maternelles :

Madame Colleen VAN SIMPSEN

Référent Primaires :

Monsieur Luca LESENFANTS

Gestion & Facturation :

Madame Patricia TIMMERMANS

Madame Valérie THIBAUT

Madame Julie GOOSSENS

Téléphone :

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

E-mail :

info@dynamix23.be

Site web :

www.dynamix23.be

Compte Bancaire :

BNP PARIBAS FORTIS : BE90 0355 9209 6832

BCE :

0897.523.875



PARASCOLAIRES & ÉTUDES

Inscriptions rapides via le site Internet : www.dynamix23.be

Cycle 1 : du 08/09/2025 au 21/12/2025 avec ouverture aux inscriptions le Dimanche 01/06/2025 à 10h00.

Cycle 2 : du 05/01/2026 au 21/06/2026 avec ouverture aux inscriptions le Dimanche 02/11/2025 à 10h00.

Les inscriptions s'effectuent par cycle.

LUNDI :

ATELIERS THÉÂTRE (3 - 4 - 5 - 6 primaires) - Lundi 15h45 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 DÉFOUL GYM (Accueils - 1 - 2 maternelles) - Lundi 15h45 - SCS
 Étude Encadrée LUNDI - 15h45 - SCS
 EVEIL MUSICAL (2 - 3 maternelles) - Lundi 15h45 - SCS - Promozart - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 LEGO CONSTRUCTION (3 maternelles) - Lundi 15h45 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 LEGO SPIKE EDUCATION - niveau 2 (4 - 5 - 6 primaires) - Lundi 15h45 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 ATELIERS MUSICAL (1 - 2 primaires) - Lundi 16h45 - SCS - Promozart - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

MARDI :

BALADE MUSICALE (Accueils - 1 maternelles) - Mardi 15h45 - SCS - Promozart - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 BIJOUX & CRÉATIONS (1 - 2 - 3 primaires) - Mardi 15h45 - SCS
 DÉFOUL DANSE (2 - 3 maternelles) - Mardi 15h45 - SCS (Asendance)
 DÉFOUL FOOT (3 maternelles - 1 primaires) - Mardi 15h45 - SCS
 DÉFOUL GYM (Accueils - 1 maternelles) - Mardi 15h45 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 JEUX D'ÉCHECS & JEUX (Débutants) (1 - 2 - 3 - 4 primaires) - Mardi 15h45 - SCS
 LEGO CONSTRUCTION (1 - 2 - 3 primaires) - Mardi 15h45 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 LEGO SPIKE EDUCATION - niveau 2 (4 - 5 - 6 primaires) - Mardi 15h45 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 LEGO SPIKE EDUCATION (1 - 2 - 3 primaires) - Mardi 15h45 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 Mini Architecte - Niveau Explorateur (4 - 5 - 6 primaires) - Mardi 15h45 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 DANSE (1 - 2 - 3 primaires) - Mardi 16h45 - SCS (Asendance) - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 EVEIL MUSICAL (2 - 3 maternelles) - Mardi 16h45 - SCS - Promozart - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

MERCREDI :

ATELIERS SPORTIFS (1 - 2 maternelles) - Mercredi 13h30 - SCS (90 minutes)
 ATELIERS SPORTIFS (1 - 2 primaires) - Mercredi 13h30 - SCS (90 minutes)
 ATELIERS SPORTIFS (3 maternelles) - Mercredi 13h30 - SCS (90 minutes)
 LEGO SPIKE EDUCATION - niveau 2 (4 - 5 - 6 primaires) - Mercredi 13h30 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 LEGO SPIKE EDUCATION (1 - 2 - 3 primaires) - Mercredi 13h30 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**

JEUDI :

DÉFOUL FOOT (2 - 3 maternelles) - Jeudi 15h45 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 DÉFOUL SPORTS (Accueils - 1 - 2 maternelles) - Jeudi 15h45 - SCS
 DÉFOUL YOGA (2 - 3 maternelles) - Jeudi 15h45 - SCS
 Étude Encadrée JEUDI - 15h45 - SCS
 LEGO SPIKE EDUCATION - niveau 2 (4 - 5 - 6 primaires) - Jeudi 15h45 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 LEGO SPIKE EDUCATION (1 - 2 - 3 primaires) - Jeudi 15h45 - SCS

VENREDI :

DÉFOUL CIRQUE (Accueils - 1 - 2 maternelles) - Vendredi 15h45 - SCS
 FOOT en salle (3 - 4 - 5 - 6 primaires) - Vendredi 15h45 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 LEGO CONSTRUCTION (3 maternelles) - Vendredi 15h45 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**
 LEGO SPIKE EDUCATION (1 - 2 - 3 primaires) - Vendredi 15h45 - SCS - **!!! Nouveauté 2025/2026 !!!**



HORAIRES & TARIFS

Lundi - Jeudi - Vendredi

Après-midi

entre 15h25 & 15h45

Accueil GRATUIT

entre 15h45 & 17h00

Accueil : 2,50 € / jour / enfant

entre 17h00 & 18h00

Accueil : 4,00 € / jour / enfant

de 15h45 à 16h45

Études Encadrées (Lundi & Jeudi) - inscription par cycle & par jour

de 15h45 à 16h45

Activités Parascolaires (maternelles & primaires)
 Inscription par cycle et par thème (durée 60 minutes)

Mardi

Après-midi

entre 15h00 & 15h25

Accueil GRATUIT

entre 15h25 & 15h45

Accueil : 0,50 € / jour / enfant

entre 15h45 & 17h00

Accueil : 3,00 € / jour / enfant

entre 17h00 & 18h00

Accueil : 4,50 € / jour / enfant

de 15h45 à 16h45

Activités Parascolaires (maternelles & primaires)
 Inscription par cycle et par thème (durée 60 minutes)

Mercredi

Après-midi

de 12h30 à 13h30

Accueil spécifique Temps de midi (+sieste) : 2,00 € / jour / enfant

entre 13h30 & 16h00

Accueil : 5,00 € / jour / enfant (Temps de midi inclus)

entre 16h00 & 18h00

Accueil : 7,00 € / jour / enfant (Temps de midi inclus)

de 13h30 à 15h00

Activités Parascolaires (maternelles & primaires)
 Inscription par cycle et par thème (durée 60 ou 90 minutes)

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h45 (15h25 le mardi et 12h30 le mercredi) en temps d'accueil, en étude ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ et facturés!



GUIDE DE LECTURE DE LA GRILLE HORAIRE & DES TARIFS

Chers parents, vous trouverez ci-dessous un guide afin de faciliter la lecture des horaires et des tarifs de garde au sein de votre école.

Il est important de noter que les tarifs sont établis en fonction de l'heure de reprise de votre enfant. Pour rendre les choses plus claires, les tranches horaires de l'après-midi renseignent le prix total de la garderie de fin de journée à l'heure où votre enfant quitte l'école.

La grille des tarifs est organisée par tranches horaires, en fonction de l'heure de début et de fin de la garde. Chaque tranche horaire est associée à un tarif spécifique. Par exemple, la période de garde de 15h45 à 17h00 peut avoir un tarif différent de celle de 17h00 à 18h00.

Lorsque vous consultez la grille des tarifs, recherchez l'heure à laquelle vous prévoyez de reprendre votre enfant. Ensuite, trouvez la tranche horaire correspondante et le tarif qui lui est associé.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus d'informations pour comprendre la grille des tarifs. Nous sommes là pour vous aider à mieux la cerner et à rendre le processus aussi clair que possible pour vous.

Exemples concrets :

Les lundis, jeudis et vendredis :

- * si votre enfant quitte l'école entre 15h25 et 15h45, l'accueil de fin de journée est **GRATUIT** ;
- * si votre enfant quitte l'école entre 15h45 et 17h00, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **2,50 euros** ;
- * si votre enfant quitte l'école entre 17h00 et 18h00, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **4,00 euros** (soit 2,50 euros + 1,50 euros).

Exemple : Votre enfant est inscrit en activité parascolaire le lundi en DEFOUL GYM à 15h45. Le montant du parascolaire est dû à l'inscription. Votre enfant est repris après son activité parascolaire à 16h50, un montant journalier de 2,50 euros vous sera facturé.

Les mardis :

- * si votre enfant quitte l'école entre 15h00 et 15h25, l'accueil de fin de journée est **GRATUIT** ;
- * si votre enfant quitte l'école entre 15h25 et 15h45, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **0,50 euros** ;
- * si votre enfant quitte l'école entre 15h45 et 17h00, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **3,00 euros** (soit 0,50 euro + 2,50 euros) ;
- * si votre enfant quitte l'école entre 17h00 et 18h00, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **4,50 euros** (soit 0,50 euro + 2,50 euros + 1,50 euros).

Les mercredis :

- * si votre enfant participe au temps de midi du mercredi entre 12h30 et 13h30, le tarif de l'accueil du TEMPS DE MIDI s'élève à **2,00 euros** ;
- * si votre enfant est repris après le temps de midi entre 13h30 et 16h00, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **5,00 euros** (temps de midi inclus) ;
- * si votre enfant est repris après le temps de midi entre 16h00 et 18h00, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **7,00 euros** (temps de midi inclus).

Exemple : Votre enfant reste de 12h05 à 17h30, les frais de garde du jour s'élèvent à 7,00 euros, soit 2,00 euros pour le temps de midi additionnés de 5,00 euros pour l'après-midi.

Le dossier d'accueil complet est disponible sur notre site internet : www.dynamix23.be sous l'onglet « Accueils scolaires », rubrique : Ecole Sacré Coeur de Stockel (télécharger le dossier AES de l'école Sacré Coeur de Stockel).



Pacte pour un Enseignement d'excellence
 LE MOINS ÉCOLE, L'ÉCOLE AINSI.

Calendrier scolaire 2025 - 2026

DÉBUT ET FIN D'ANNÉE SCOLAIRE -- JOURS DE CONGÉ -- VACANCES D'ÉTÉ

Enseignement
 FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MARS

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Pour plus d'informations, rendez-vous sur enseignement.be
 Éditeur responsable - Quentin D'AVID, administrateur général f.f. de l'enseignement - Avenue du port 16 - 1080 Bruxelles